

Zenner : la Flandre règle plus souvent les contentieux fiscaux à l'amiable

Le commissaire du gouvernement chargé de la simplification des procédures fiscales et de la lutte contre la grande fraude fiscale, Alain Zenner, a déclaré hier dans *Matin première* qu'il existait une différence de perception générale en matière de politique fiscale entre le nord et le sud du pays.

« Sur le plan national, un contentieux sur deux se règle à l'amiable. En Flandre par contre, ce chiffre d'élève à 75%, tandis qu'il atteint 40% à Bruxelles 43% en Wallonie (pourcentages déjà évoqués dans *L'Echo* du 12 janvier). Cela ne signifie pas que les percepteurs flamands ferment plus facilement les yeux mais qu'ils sont sans doute plus ouverts à certaines réalités concrètes », a-t-il expliqué pour illustrer ses propos.

Cependant, Alain Zenner ne souhaite pas tirer trop vite les enseignements des comportements politiques de la Flandre. « Ce n'est pas une volonté politique, c'est une question de culture. Il y a aussi des disparités entre les villes du nord du pays », a ajouté le commissaire du gouvernement.

Ainsi, comme l'expliquait Alain Zenner à travers nos colonnes, la Wallonie connaît des taux « d'accord à l'amiable » qui fluctuent de 10% à 80% selon les centres régionaux, et le même constat intervient en Flandre. Mais globalement, la tendance au règlement à l'amiable s'observe plus souvent dans le nord du pays puisque sur 25 centres flamands, trois seulement affichent un taux d'accord à l'amiable de moins de 50%. La Wallonie quant à elle compte cinq centres sur 15 sous la barre des 50%.

Le commissaire du gouvernement espère une uniformisation des pratiques et compte, pour ce faire, sur la modernisation et le changement des modalités. Il estime notamment que le plan Copernic peut jouer un rôle important dans ce sens, de même qu'une meilleure coordination entre les services. Par ailleurs, Alain Zenner souhaite également établir une meilleure collaboration entre le service de recouvrement et le service de taxation.